

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



N° d'entreprise : 0401 240 104

Dénomination

(en entier) : **LA FRATERNELLE**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société coopérative à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue de Menin, 20 C13 - 7700 Mouscron**

Objet de l'acte : Nomination administrateur

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2017, le Président présente un nouveau membre à l'acceptation de l'assemblée générale :

- Monsieur Thierry Bodin, domicilié à 7700 Mouscron, Chaussée de Lille, 225, représentant l'ASBL Amitié, Loisirs et Sports d'Herseaux.

Sa nomination est acceptée à l'unanimité des voix.

Son mandat sera non rémunéré et prend cours le jour de l'assemblée générale du 19 juin 2017 et prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2022.

Monsieur Willy Vanmarcke ayant demandé d'être déchargé de son mandat de président de la coopérative, le conseil d'administration désigne à l'unanimité Monsieur Guy Hovelaque qui accepte de remplir cette charge, Monsieur Willy Vanmarcke reste administrateur.

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale donne mandat au président agissant seul ou à deux administrateurs agissant conjointement, afin d'effectuer toutes les opérations bancaires nécessaires à la gestion journalière de la société.

HOVELAQUE Guy,
Président du Conseil d'administration

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/01/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).